

Charte informatique du collège Jean Monnet

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.	
Droits - Chaque élève se voit attribuer un compte individuel ou collectif (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique.	Devoirs - Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> • ne pas divulguer leur mot de passe : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur ; • ne pas utiliser un autre code utilisateur.
Droits - Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	Devoirs - Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> • accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires ; • demander l'autorisation au(x) professeur(s) ou responsable pour toute autre activité (utilisation des groupes de discussion "chats" et "forums" ; téléchargement de logiciels ou documents...).
Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.	
Droits - Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	Devoirs - Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> • prendre soin du matériel et signaler au professeur toute dégradation ; • respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants ; • ne pas effectuer d'activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...).
Droits - Les informations de chaque élève seront protégées.	Devoirs - Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> • respecter les règles de sécurité ; • ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne leur appartenant pas (par exemple des logiciels, des fichiers d'autres élèves) ; • ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation ; • informer leur professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée.
Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image..). Il doit respecter les autres.	
Droits - Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.	Devoirs - Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à : <ul style="list-style-type: none"> • ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ; • ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui ; • ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.
	Devoirs - Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> • ne pas diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie ; • ne pas consulter des sites à caractère immoral.
Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).	
Droits - Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.	Devoirs - Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en : <ul style="list-style-type: none"> • ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées) ; • n'utilisant pas de copies illégales ; • ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s).
Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.	
Droits - La correspondance privée de chaque élève est confidentielle.	Devoirs - Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"> • respecter le secret de correspondance de leurs camarades ; • utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.